

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2025 le 30 janvier 2025.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2025 :	4
a) Contexte international : croissance mondiale atone et incertitudes géopolitiques	4
b) Contexte européen : une reprise économique fragile.....	4
c) Contexte national : Inflation maîtrisée mais déficit en dérapage	4
II. Les finances locales	6
III. Le projet de loi de finances pour 2025	8
a) Les dotations	9
b) Le FCTVA	9
c) Cotisations patronales	9
d) Les subventions.....	9
e) Création d'un fonds de précaution	9
IV. Budget primitif 2025 : situation et orientations budgétaires de la collectivité	10
a) Préambule.....	10
b) Fonctionnement.....	10
c) Capacité d'autofinancement.....	21
d) Etat de la dette.....	22
e) Investissement	23
V. Les budgets annexes.....	32
a) Le budget pôle santé.....	32
b) le budget lotissements.....	32
VI. Etat du personnel	33
a) Etats sur les emplois et l'effectif	33
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie	35
c) Modalités de calcul de la rémunération	37
d) Temps de travail.....	38
e) Avantages sociaux.....	38
f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle.....	39

I. Contexte économique général de l'année 2025 :

a) Contexte international : croissance mondiale atone et incertitudes géopolitiques

La croissance mondiale reste faible, autour de 3 % en 2024 et 2025, bien en deçà des moyennes des années 2010. Les économies avancées affichent une progression limitée (+1,5 % en 2024, +1,7 % en 2025), tandis que les pays en développement connaissent une dynamique plus contrastée.

Les banques centrales des grandes économies ont amorcé une détente monétaire grâce à la décélération de l'inflation. Par exemple :

- Banque Centrale Européenne : baisse progressive des taux directeurs avec un objectif de 2 % mi-2025.
- Réserve fédérale américaine : cycle de baisse déjà entamé
- Banque du Japon : fin des taux négatifs et resserrement graduel

Cependant, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, au Moyen-Orient et les incertitudes liées à l'élection de D. Trump renforcent les risques. Ces facteurs pèsent sur les échanges internationaux, ce qui pourrait affecter indirectement les économies locales.

b) Contexte européen : une reprise économique fragile

La zone euro connaît une reprise modérée, avec une croissance prévue de +0,8 % en 2024 et +1,3 % en 2025. L'inflation, qui avait légèrement rebondi en fin d'année 2024 (+2,3 %), devrait retomber à 1,8 % en 2025.

Des risques demeurent, notamment des droits de douane potentiellement imposés par les États-Unis, qui pourraient réduire le PIB européen de -0,5 % à -1 % à moyen terme. Ces incertitudes économiques renforcent les contraintes budgétaires des États membres, influençant leurs capacités d'investissement.

c) Contexte national : Inflation maîtrisée mais déficit en dérapage

La croissance française, portée temporairement par la dynamique des Jeux Olympiques de 2024, devrait ralentir en 2025, oscillant entre 0,9 % et 1,1 %. L'inflation poursuit sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025, après 2,1-2,3 % en 2024.

Cependant, plusieurs défis subsistent :

- **Emploi** : Les signes d'essoufflement dans le secteur privé contrastent avec la progression de l'emploi public. Le taux de chômage reste supérieur à la moyenne européenne.
- **Déficit public** : Malgré des prévisions optimistes (4,4 % du PIB dans le PLF 2024), le déficit a dérapé à 6,1 %. Un effort de redressement budgétaire conséquent sera nécessaire.

. Implications pour la commune

Les dynamiques économiques et budgétaires nationales et internationales auront des répercussions sur Montrevault-sur-Èvre :

- Une baisse des recettes fiscales est envisageable en cas de ralentissement économique.
- Les marges de manœuvre financières des collectivités pourraient être contraintes par les efforts nationaux de réduction du déficit.
- Les tensions sur l'emploi privé et le maintien de l'inflation appellent à une vigilance accrue dans la gestion des dépenses locales.

CHIFFRES CLÉS

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,5	2,5	1,9
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,5	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	5,4	2,4	1,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	82	82	80
Taux de change euro/dollar	1,08	1,09	1,09
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 822	2 921	3 005
Variation en volume (en %)	1,1	1,1	1,1
Variation en valeur (en %)	6,5	3,5	2,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ⁽¹⁾	0,8	2,0	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,9	0,7	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,1	-1,9	0,6
Exportations (en %)	2,5	2,1	3,4
Importations (en %)	0,7	-1,1	2,6
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	4,8	2,0	1,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-99	-86	-81

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

II. Les finances locales

Source note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2024

Une année 2024 marquée par une baisse de l'autofinancement

Les finances locales en 2024 devraient connaître une dynamique similaire à 2023, mais plus homogène, avec une baisse notable de l'autofinancement (-8,7 %). Les dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, continueraient de croître à un rythme soutenu, tandis que les recettes afficheraient un ralentissement marqué.

Évolution des recettes locales

- **Recettes de fonctionnement** : Elles progresseraient de +2,3 %, atteignant 276,5 milliards d'euros, contre une hausse de +3,9 % en 2023. Ce ralentissement s'explique par :
 - Une faible augmentation des recettes fiscales (+1,8 %), freinée par une revalorisation des bases foncières moindre (+3,9 % contre +7,1 % en 2023).
 - Une forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, -17 %), liée à la hausse des taux d'intérêt et à un marché immobilier moins dynamique.
 - Une augmentation modérée des dotations de l'État (+0,6 %), notamment grâce à la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF, +320 millions d'euros) et à l'élargissement de la dotation biodiversité.

Pression sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement continueraient d'augmenter (+4,4 % à 237 milliards d'euros), notamment sous l'effet :

- Des **charges à caractère général** (+4,4 %, soit 59,8 milliards d'euros), bien qu'en ralentissement par rapport à 2023 (+9,1 %).
- Des **dépenses de personnel** (+4,8 %, soit 83,5 milliards d'euros), alimentées par :
 - L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % (juillet 2023).
 - L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter de janvier 2024.
 - L'élargissement de la prise en charge des frais de transport collectif (75 % contre 50 % précédemment).

Bien que ces hausses soient inférieures à celles des années précédentes, elles restent nettement supérieures aux tendances observées avant la crise sanitaire.

Contraction de l'épargne brute

La combinaison d'un ralentissement des recettes et d'une croissance soutenue des dépenses entraînerait une contraction de l'épargne brute des collectivités locales de -8,7 %, pour s'établir à 39,5 milliards d'euros. Ce recul concernerait tous les niveaux de collectivités, contrairement à 2023 où seuls certains échelons étaient impactés.

Maintien de l'investissement local

Malgré ces contraintes, les collectivités locales continueraient d'investir massivement :

- **Dépenses d'investissement** : +7,0 % (après +7,5 % en 2023), financées par :
 - Des recettes d'investissement en hausse de +3,0 %.
 - Un recours accru à l'emprunt (+30 % du financement total).
 - Un prélèvement sur les fonds de roulement estimé à 8 milliards d'euros, affectant particulièrement les communes (-2,2 milliards d'euros).

Finances locales en 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,9	270,4	+ 2,3	276,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,5	74,9	+ 7,0	80,1
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	• Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	• Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,2	227,1	+ 4,4	237,0	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,4	-	- 8,0
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	204,9	+ 2,8	210,7
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 6,4	43,3	- 8,7	39,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 11,8	24,6	- 15,8	20,7					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

Focus sur les finances communales

Pour les communes, les tendances nationales se confirment :

- **Recettes de fonctionnement** : Une hausse modérée de +2,5 %, freinée par des DMTO en forte baisse et une TVA peu dynamique.
- **Dépenses de fonctionnement** : Une progression encore soutenue de +4,4 %, principalement en raison de l'impact des revalorisations salariales.
- **Épargne brute** : Une baisse de -7,8 %, affectant les capacités d'autofinancement.
- **Investissements** : Une croissance de +8,3 %, dans la lignée des années précédentes, nécessitant un recours accru à l'emprunt (+10 %) et au fonds de roulement.

Communes

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	97,0	+ 2,5	99,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	26,9	+ 8,3	29,2
Recettes fiscales	+ 6,3	64,7	+ 2,0	66,0	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,6	16,5	+ 3,5	17,1	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 24,1	14,7	+ 6,4	15,7
Participations	+ 3,9	3,6	- 2,8	3,5	• Recettes d'investissement (6)	+ 5,0	12,2	+ 3,1	12,6
Produit des services	+ 5,7	7,3	+ 6,0	7,7	• Flux net de dette (7) =		- 0,0		+ 0,9
Autres	+ 4,1	5,0	+ 5,5	5,2	- Emprunts nouveaux*	- 12,6	6,5	+ 10,0	7,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,9	82,4	+ 4,4	86,0	- Remboursements (8)*	+ 2,9	6,5	- 4,0	6,2
Dépenses de personnel	+ 3,4	43,5	+ 4,9	45,7	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,1	-	- 2,2
Charges à caractère général	+ 8,4	21,3	+ 3,5	22,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	65,6	+ 1,4	66,5
Dépenses d'intervention	+ 5,0	14,4	+ 3,8	14,9	Budgets principaux				
Autres	- 7,9	1,6	+ 0,0	1,6	p : prévisions				
Intérêts de la dette	+ 17,8	1,5	+ 12,0	1,7	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,4	14,7	- 7,8	13,5	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 15,3	8,2	- 10,9	7,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris».

III. Le projet de loi de finances pour 2025

La préparation budgétaire a pris en compte le projet de loi de finances (PLF) présenté en conseil des ministres le 11 octobre 2024, texte non encore adopté au moment du débat d'orientation budgétaire du fait de la motion de censure votée contre le gouvernement sur la loi de finances pour la sécurité sociale 2025.

Les éléments de ce chapitre sont donc probablement caducs. Cependant, compte tenu du contexte économique national, la philosophie de redressement des comptes devrait subsister dans le prochaine PLF

En effet, ce texte s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.

Cet effort en dépense sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

En parallèle, les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux

plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées, exceptionnelles et temporaires.

Les principales mesures à destination des collectivités sont :

a) Les dotations

Il est prévu une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement : 27.2 milliards d'euros pour 2025. Elle ne prend donc pas en compte l'inflation. Le PLF propose une minoration importante de 487 millions d'euros des variables d'ajustement. Les dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement augmentent de 290 millions d'euros (150 millions pour la dotation de solidarité rurale et Le montant de la Dotation millions pour la dotation de solidarité urbaine).

b) Le FCTVA

Le FCTVA en fonctionnement serait supprimé. En investissement, son taux serait abaissé de 16.4014 % à 14.850 %.

c) Cotisations patronales

Afin d'assurer l'équilibre des caisses de retraite, il est prévu une augmentation de 4 points des charges patronales de cotisations CNRACL portant le taux à 35.65 % contre 31.65 % jusqu'alors. Cette augmentation se poursuivra en 2026 et 2027.

d) Les subventions

Le fonds vert est raboté de 1.5 milliards d'euros, redescendant à 1 milliard d'euro alors que les subventions DETR, DSIL et DSID seront maintenues.

e) Création d'un fonds de précaution

Ce dispositif conduira à "une mise en réserve de fonds", à hauteur de 3 milliards d'euros en 2025. Le but est d'"associer" la sphère locale "à l'effort de redressement des comptes publics" et de "renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation".

Concrètement, en cas de dépassement d'un certain solde de déficit par les collectivités dans leur ensemble, un prélèvement sera opéré sur les recettes (plus exactement sur les douzièmes de fiscalité) des plus grandes d'entre elles, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.

Le mécanisme concernera les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Les prélèvements effectués au titre du mécanisme permettraient d'alimenter le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (qui redistribue une partie du produit de cette taxe entre les départements) et le fonds de solidarité des régions.

IV. Budget primitif 2025 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier est venue préciser les efforts attendus en matière d'optimisation des dépenses pour chaque pôle.

Cette lettre de cadrage reprenait les hypothèses retenues dans la prospective financière 2025-2029, à savoir :

- Inflation sur les dépenses de 3 % hors subventions aux associations et dépense de personnel
- Garantie vieillesse technicité de 1.5 % sur les dépenses de personnel
- Inflation sur les recettes de 2 % hors dotations

Ce cadrage ne permet pas d'obtenir une capacité d'autofinancement satisfaisante pour maintenir notre investissement. Aussi, un effort collectif par pôle a été demandé pour ne pas imposer à chaque gestionnaire un taux d'effort qui ne permet pas de s'interroger sur le fonds des missions. Chaque copil a été amené à réfléchir à des pistes d'économies mais aussi à travailler sur ses recettes avant une présentation en pôle.

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

Le budget sera voté le 30 janvier 2025.

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

En préliminaire, il est rappelé que ces recettes sont hors cession. En effet le produit des cessions est un produit exceptionnel qui ne peut se budgéter. Il se constate au compte financier unique.

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en K€)	CA - 2021	CA - 2022	CA - 2023	Att 2024	budget 2025
Chapitre 013 – Atténuation de charges	330 €	433 €	314 €	340 €	110 €
Chapitre 70 – Ventes et produits	1 165 €	1 232 €	1 406 €	1 393 €	1 344 €
Chapitre 73 et 731– Produits fiscaux	7 000 €	7 629 €	8 247 €	8 471 €	8 605 €
Chapitre 74 – Dotations	6 100 €	6 243 €	6 609 €	6 450 €	6 333 €
Chapitre 75 – Autres produits	350 €	483 €	426 €	400 €	345 €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	160 €	81 €	1 362 €	470 €	- €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissement	- €	- €	- €	1 €	- €
Total Résultat	15 105 €	16 101 €	18 364 €	17 525 €	16 737 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, portage de repas, adhésion bibliothèque, concession de cimetière notamment.

- La fiscalité (chapitres 73 et 731)

Il s'agit :

- Des impôts locaux directs :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB),
 - taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires,
 - de la taxe sur les pylônes électriques,
 - de la taxe de séjour
 - des droits de mutation
 - de l'attribution de compensation de Mauges communauté

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement
- Puis en 2023 les eaux pluviales urbaines

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élevait à la somme de 762 921 €. Il a été réévalué en 2023 au titre du transfert des eaux pluviales et s'établit désormais à 632 291 €.

- Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune avait maintenu, grâce à de nombreux amendements en faveur des communes nouvelles à chaque loi de finances, ses dotations à leur niveau antérieur et touchait la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cependant en 2024, **La commune a perdu la DSU** dont elle avait eu une garantie de sortie en 2023 de **456 202 €**.

Les dotations de l'Etat ne devraient pas augmenter en 2025.

Depuis 2024, elle touche la dotation aménités rurales (35 K €) au titre des zones protégées de son territoire :

- Espace Naturel Sensible des Boucles de l'Evre à Montrevault
- Espace Naturel Sensible des Landes du Fuilet et Puiset-Doré
- bocages et argilières de la Chaussaire.

S'ajoutent dans ce chapitre, la participation de la CAF par le biais de la CTG (convention territoriale globale renouvelée en 2024) pour les prestations enfance / jeunesse qui augmente cette année suite à la fréquentation importante de ces services, la subvention pour la labellisation France Service et les subventions éventuelles de fonctionnement, notamment sur le financement des postes.

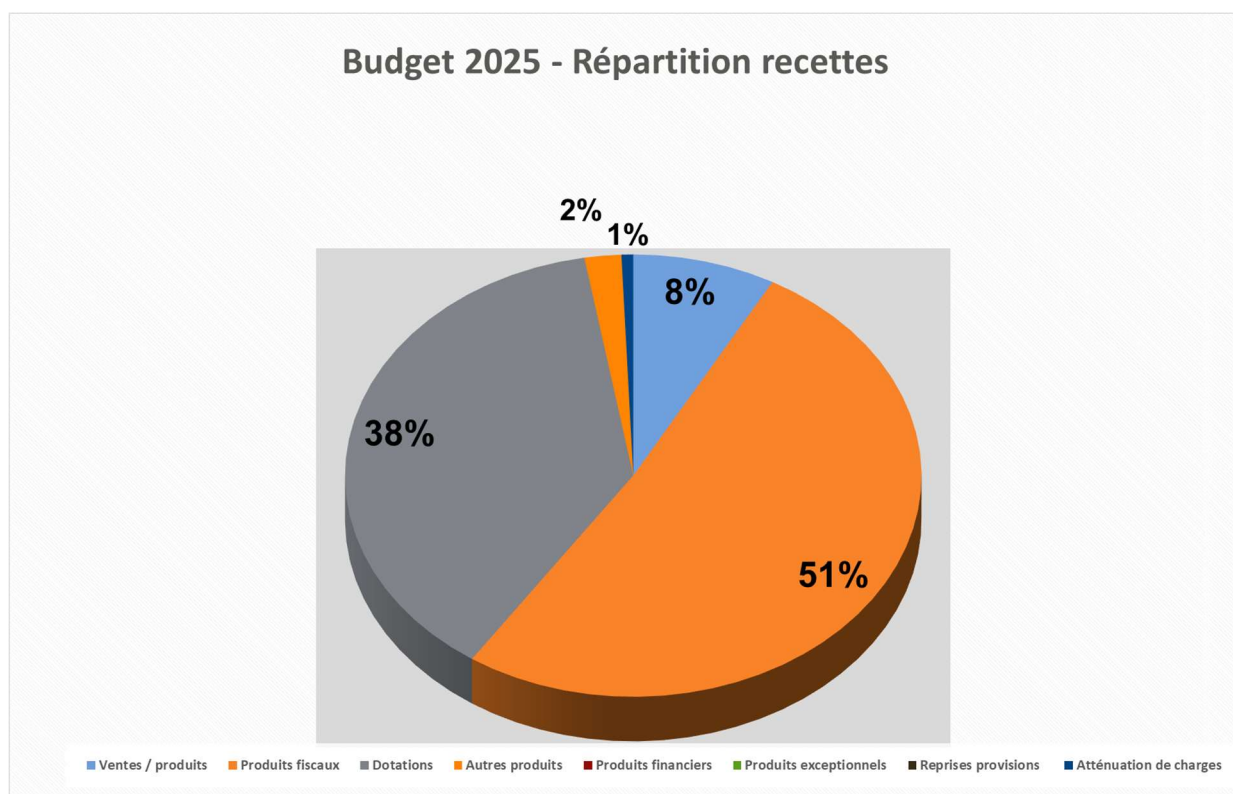
En 2025, la commune pourrait perdre le fonds de compensation de la TVA sur le fonctionnement, supprimé dans le projet de loi de finances

- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerce, gîtes. Ces recettes ont vocation à diminuer dans les prochaines années du fait de la vente des gîtes.

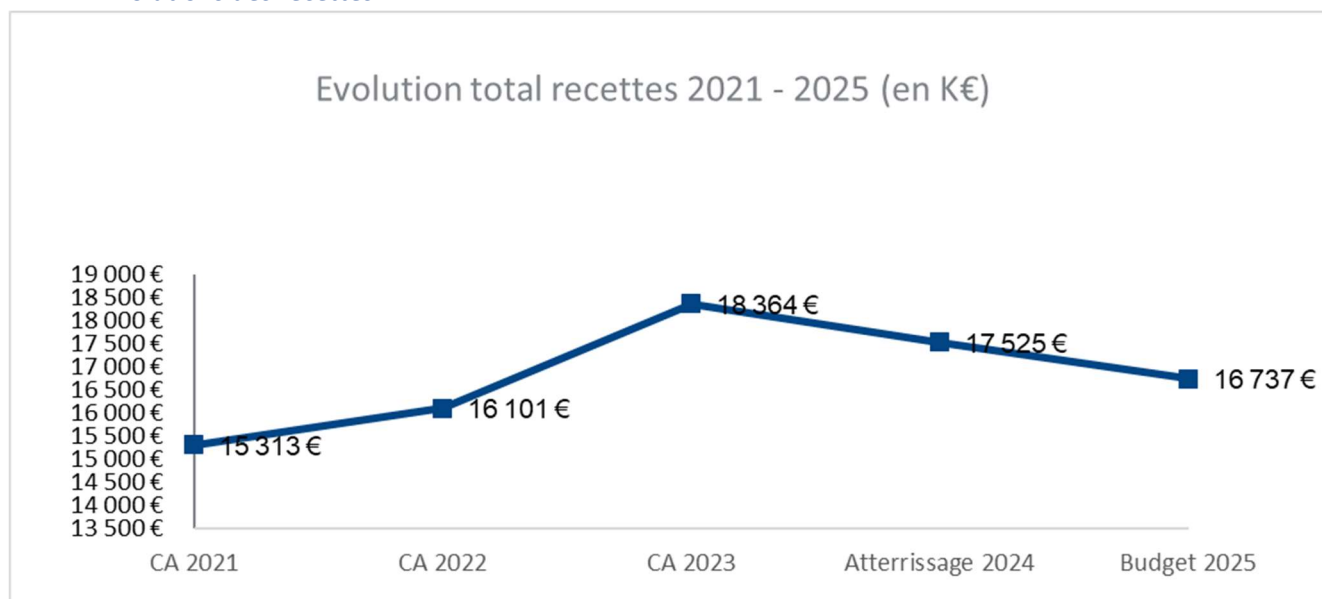
- Atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel pour couvrir la commune du maintien de salaire des agents par l'employeur dans le cadre d'arrêt maladie, maladie professionnelle, longue maladie... **Cette recette est en constante baisse du fait des modifications des conditions de prise en charge de l'assureur** que la commune avait par l'intermédiaire d'un groupement de commande avec le CDG (délai de carence allongé, plus de prise en charge de la maladie ordinaire).



Les ventes de services et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 59 % des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (38%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolutions des recettes



- Les produits des services

Suite à un gros travail d'ajustement des recettes des services enfance jeunesse, les produits de service vont se stabiliser malgré l'arrêt du service portage qui aura un impact en 2025 sur une année pleine.

- La fiscalité

Il n'est pas prévu de nouvelle augmentation.

Cependant les recettes fiscales augmentent mécaniquement par la revalorisation des bases de 1.7 % cette année ainsi que par l'ajout de nouvelles bases suite à la limitation de l'exonération de 2 ans sur la TFB.

- Autres recettes hors produits exceptionnels

Les dotations sont en baisse du fait de la suppression du FCTVA, tout comme les atténuations de charges du fait du changement de contrat d'assurance statutaire fin 2024 qui prévoit une prise en charge à hauteur de 80 % sans les charges patronales mais couvrant les contractuels

- Produits exceptionnels

Les produits de cession ne se budgètent pas en fonctionnement **mais quelques ventes immobilières sont en cours pour une valeur inscrite dans la prospective de 200 000 € / an.**

2. [Les dépenses de fonctionnement](#)

Structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en K€)	Budget –				
	CA - 2021	CA - 2022	CA - 2023	Att 2024	2025
Chapitre 011 - charges à caractère général	3 650 €	3 765 €	4 093 €	4 011 €	4 657 €
Chapitre 012 - charges de personnel	7 131 €	7 951 €	8 663 €	8 725 €	8 978 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	32 €	26 €	10 €	20 €	25 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	1 893 €	2 042 €	2 022 €	2 145 €	2 156 €
Chapitre 66 - charge financière	107 €	97 €	145 €	138 €	121 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	13 €	2 €	1 €	1 €	4 €
chapitre 68 - dotations provisions semi-budgétaires	1 €	- €	1 €	200 €	15 €
Total Résultat	12 827 €	13 883 €	14 935 €	15 240 €	15 956 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- [Les charges générales \(chapitre 011\)](#)

Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de service (contrat de maintenance, transport, assurances des biens et des personnes, entretien des véhicules...), les frais de missions du personnel et réalisation de travaux de réparations.

- [Les charges de personnel \(chapitre 012\)](#)

Il comprend les rémunérations des agents et cotisations patronales, cotisations d'œuvres sociales et médecine du travail.

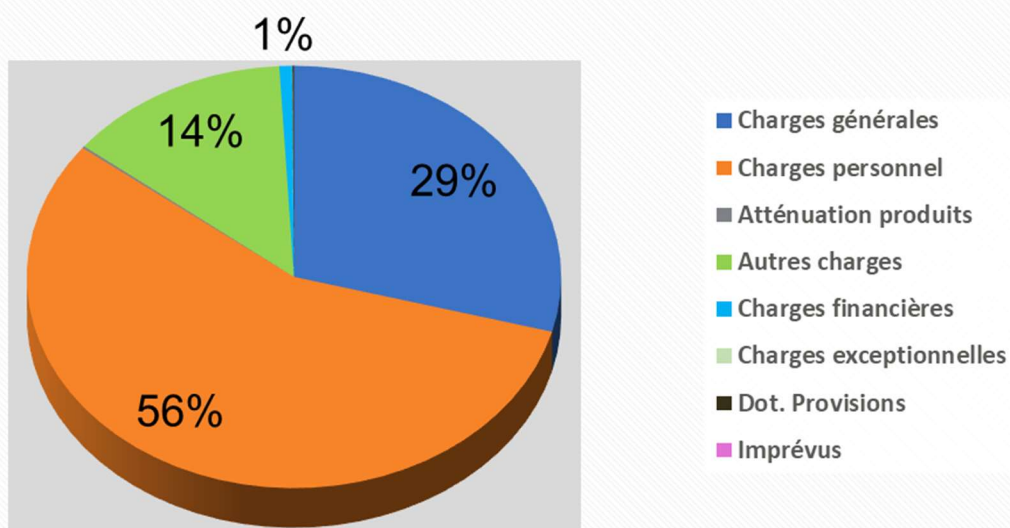
- [Les autres charges \(chapitre 65\)](#)

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités / formation élus.

- [Les charges financières \(chapitre 66\)](#)

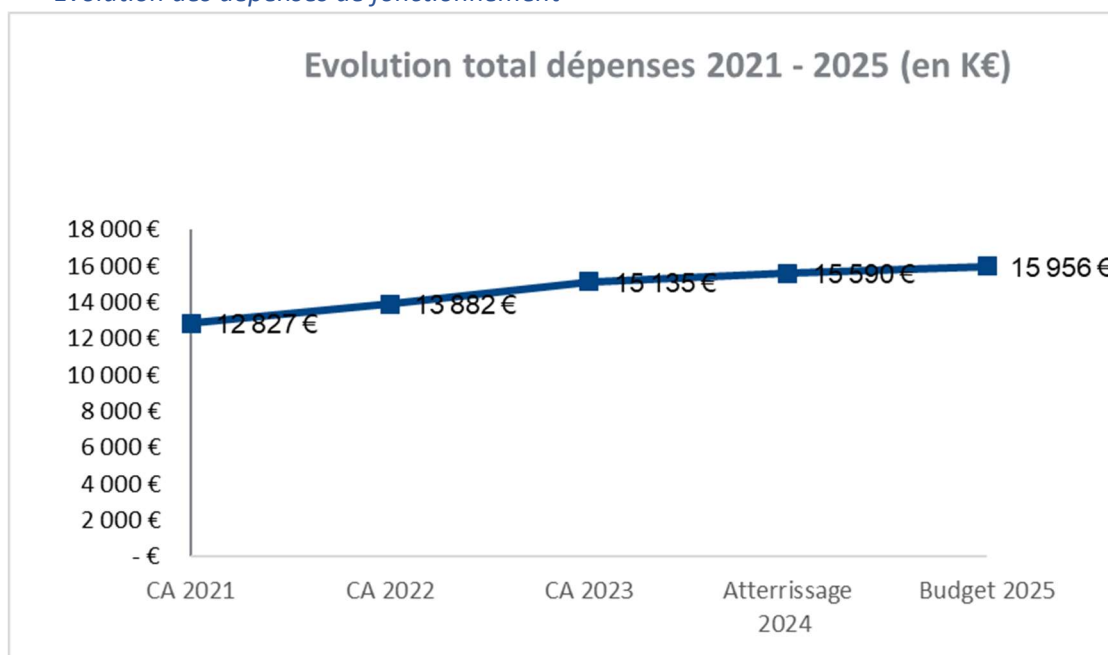
Ce sont les intérêts des emprunts

Budget 2025 - répartition des dépenses



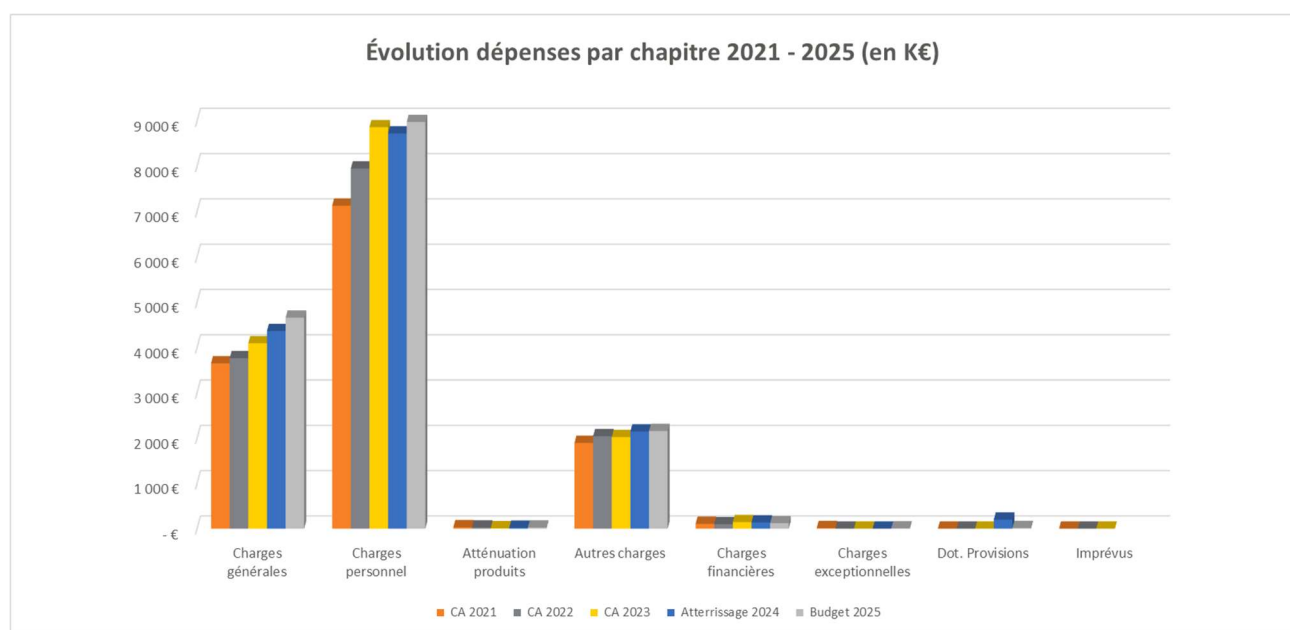
La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 56%). La mission de service public (services de l'enfance jeunesse, urbanisme, relation citoyenne avec la mise en place de France Services, la police municipale...) entre logiquement dans cette catégorie.

Evolution des dépenses de fonctionnement

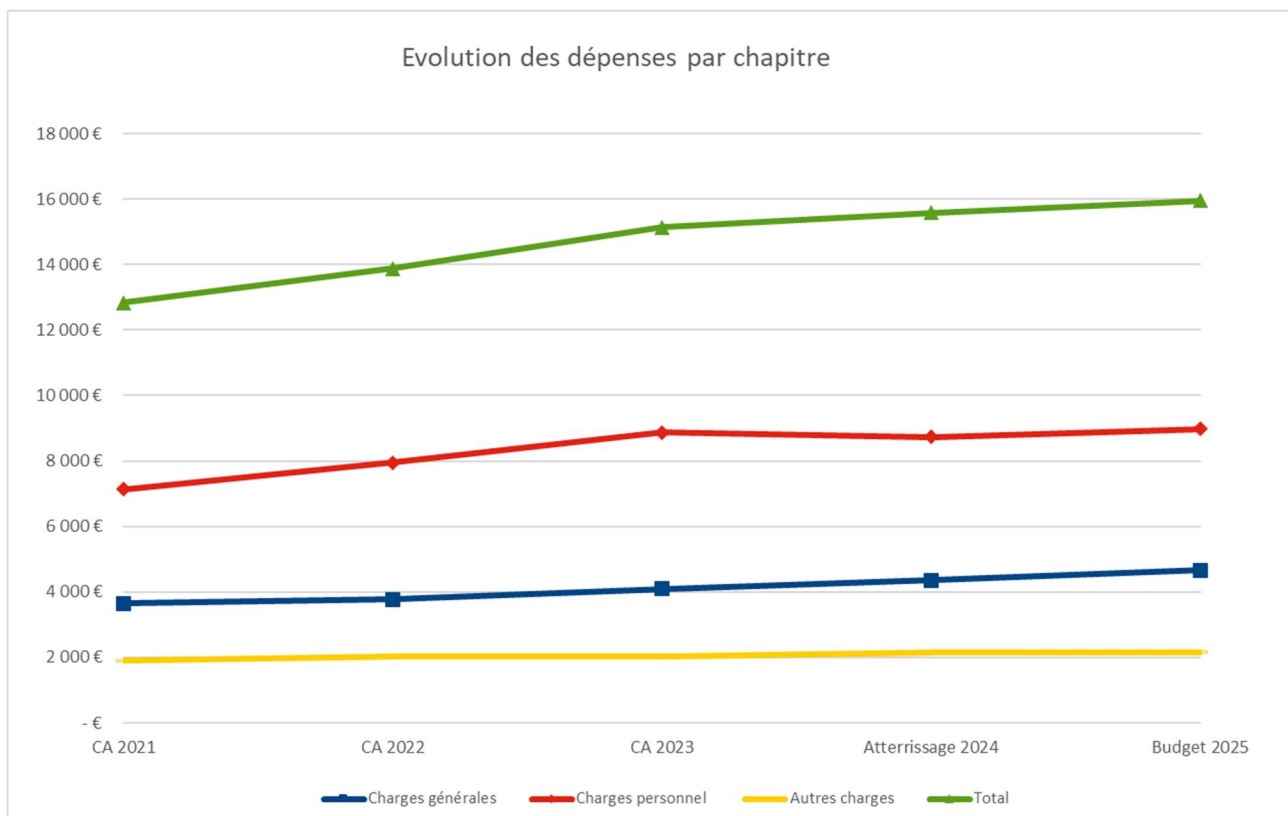


Les dépenses de fonctionnement ont atteint l'effort demandé au global pour atteindre une CAF permettant le remboursement de la dette mais subiront **une hausse d'environ 2.34 %** par rapport à 2024 principalement pour les raisons suivantes :

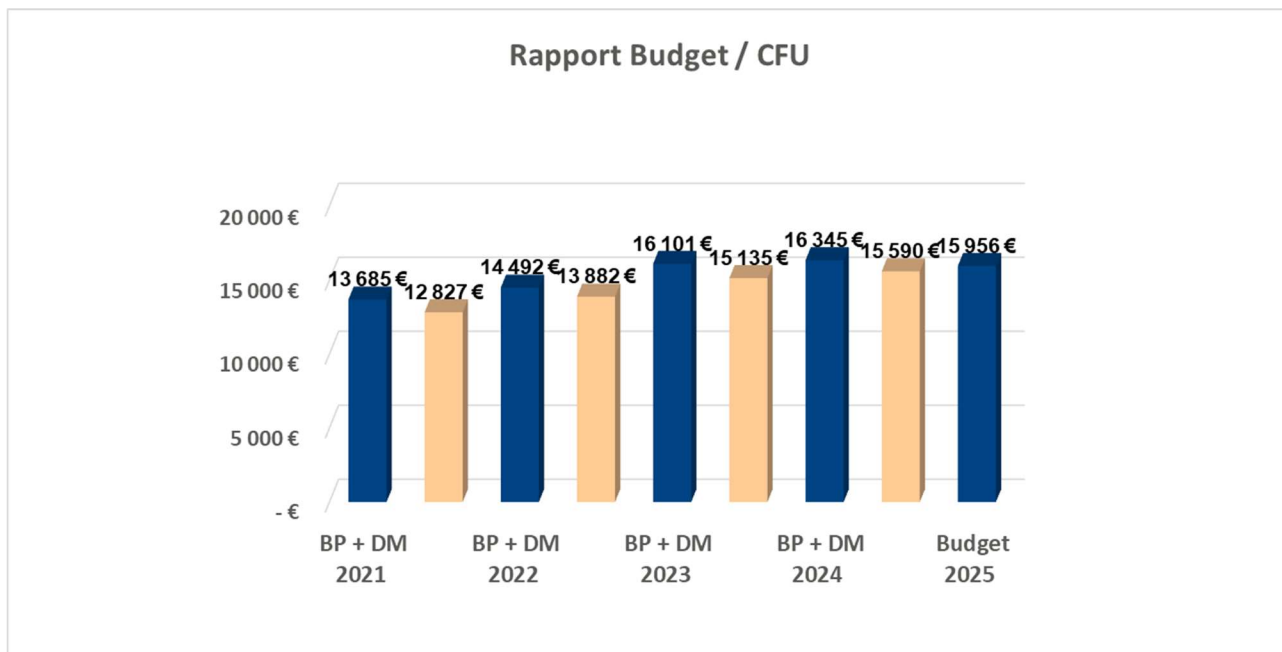
- Les charges de personnel :
 - La hausse des cotisations patronales CNRACL de 4 points
 - Les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours),
 - L'impact sur une année du versement mobilités à Mauges Communauté
 - La mise en place de la prévoyance obligatoire avec une prise en charge augmentée à minimum 50 % du coût pour l'agent
 - Le poste de chargé de travaux espaces publics
 - La non reconduction du poste de chargé de mission VVE (Valorisation Vallée de l'Evre)
- Les charges générales :
 - Hausses liées à l'inflation,
 - Diminution des coûts des services enfance jeunesse (fermeture en août 2 semaines du centre de la Pétière, séjours moins chers)
 - Hausse des coûts du multi accueil suite au renouvellement du marché de repas (hausse des tarifs + le prestataire ne fournit plus les petits pots et le pain)



L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales et les charges de personnel.



- Remarques sur le rapport entre les dépenses de fonctionnement en Compte financier unique vis-à-vis du Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de

chaque année. Il y a un écart entre le réalisé (histogramme beige) et le budgété (histogramme bleu) chaque année.

Cette précaution d'usage permet d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ Dépenses de fonctionnement par Pôle et par COPIL

FONCTIONNEMENT DEPENSES								
Sous-Thématique	chapitre 011	chapitre 012	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 014	chapitre 68	TOTAL
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics	1 037 100 €	1 058 981 €	43 000 €					2 139 081 €
mobilités	16 750 €	54 119 €	500 €					71 369 €
bâtiments	1 233 760 €	472 386 €						1 706 146 €
logistique	230 202 €	548 060 €	500 €		-00 €			778 762 €
environnement	46 580 €	60 871 €	29 760 €					137 211 €
aménagement	6 000 €	20 999 €						26 999 €
urbanisme	51 300 €	172 063 €	120 000 €					343 363 €
tourisme patrimoine	44 113 €	49 238 €	32 000 €					125 351 €
gîtes	25 600 €	108 952 €	1 800 €		2 000 €			138 352 €
économie	6 062 €	39 263 €	18 000 €					63 325 €
multi-accueil	51 024 €	625 633 €						676 657 €
relais petite enfance	8 919 €	89 598 €						98 517 €
PESDT	11 845 €	62 963 €						74 808 €
enfance jeunesse	471 486 €	2 183 697 €	25 130 €					2 680 313 €
affaires scolaires	159 370 €	278 869 €	943 380 €					1 381 619 €
projets / événementiel	8 540 €	72 248 €	102 500 €					183 288 €
sports - vie asso	5 677 €	10 582 €	55 000 €					71 259 €
lecture publique	59 944 €	282 556 €						342 500 €
santé		30 325 €	16 354 €					46 679 €
seniors	40 243 €	49 205 €	1 350 €		500 €			91 298 €
insertion	43 618 €	243 006 €	113 650 €					400 274 €
moyens généraux	136 330 €	101 071 €						237 401 €
système d'information	242 913 €	126 385 €	47 440 €					416 738 €
affaires générales	72 850 €	359 390 €	1 200 €		500 €			433 940 €
relation citoyenne	46 070 €	510 578 €	17 200 €					573 848 €
Démocratie	5 000 €							5 000 €
communication	69 885 €	140 270 €	1 080 €					211 235 €
ressources humaines	345 101 €	584 728 €	542 300 €					1 472 129 €
finances marchés	180 620 €	644 539 €	44 200 €	120 700 €		25 000 €	15 000 €	1 030 059 €
TOTAL	4 656 902 €	8 980 576 €	2 156 344 €	120 700 €	3 000 €	25 000 €	15 000 €	15 957 522 €

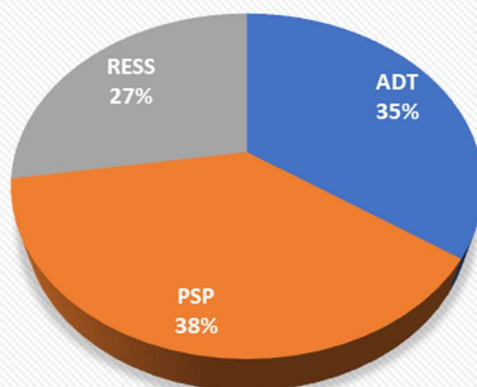
Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les trois pôles d'activité : Aménagement et Développement du Territoire, Services à la Population et Ressources.

Il n'y a pas pour 2025 de redistribution de crédits entre les gestionnaires.

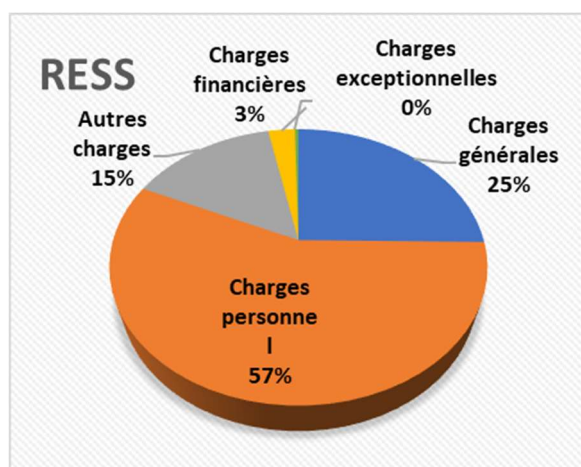
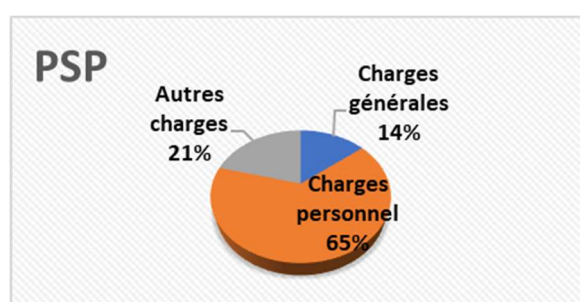
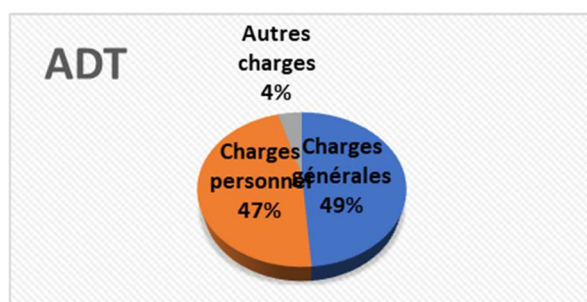
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Elle génère aussi des recettes. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il est désormais possible d'analyser les coûts de service par sous-thématiques ce qui permet de maîtriser son budget de manière plus détaillée avec notamment la mise en place d'un suivi trimestriel détaillé,
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques,
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi mis à disposition.

Budget 2025 - Répartition par pôle



Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement et Développement du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que les pôles services à la population et ressources génèrent en grosse majorité des frais de personnel entre la gestion des accueils en mairies déléguées et les animateurs EFS.



c) Capacité d'autofinancement

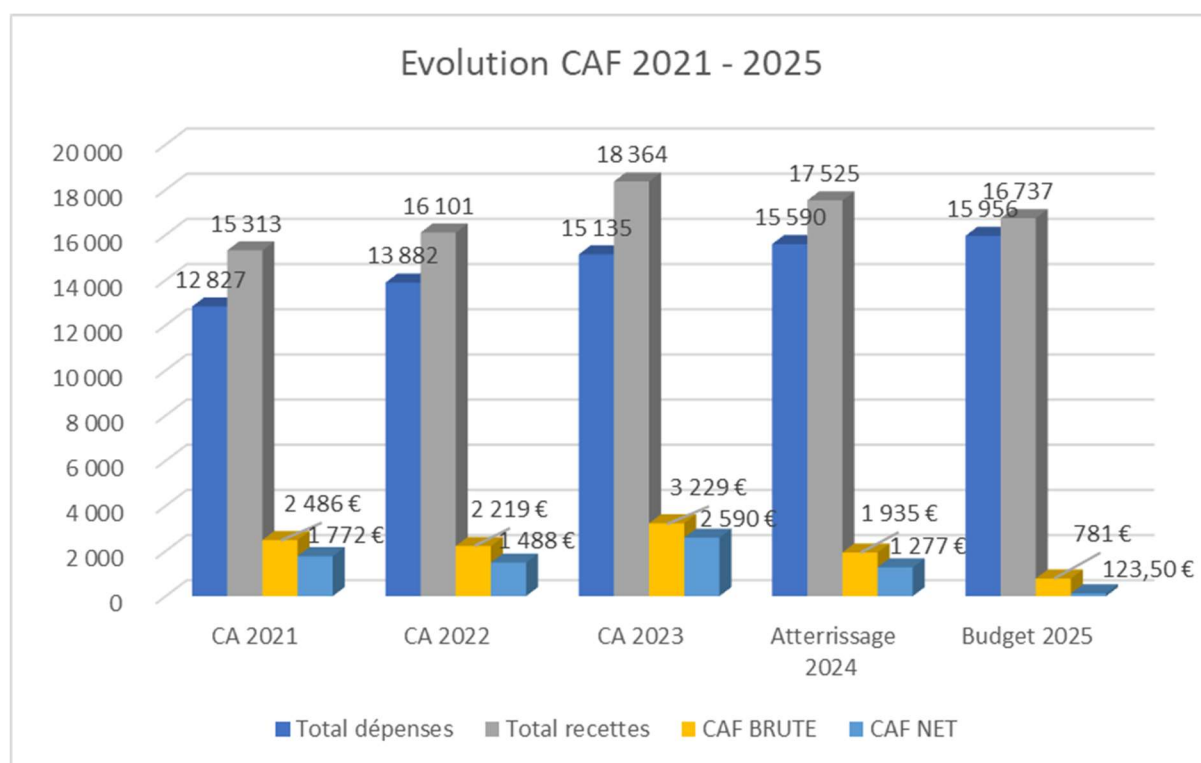
La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF nette est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.



La CAF nette se détériore en 2024 sans que l'année 2023 soit une référence compte tenu de la vente exceptionnelle de la gendarmerie. Elle chute ensuite au budget 2025 par rapport aux exercices antérieurs.

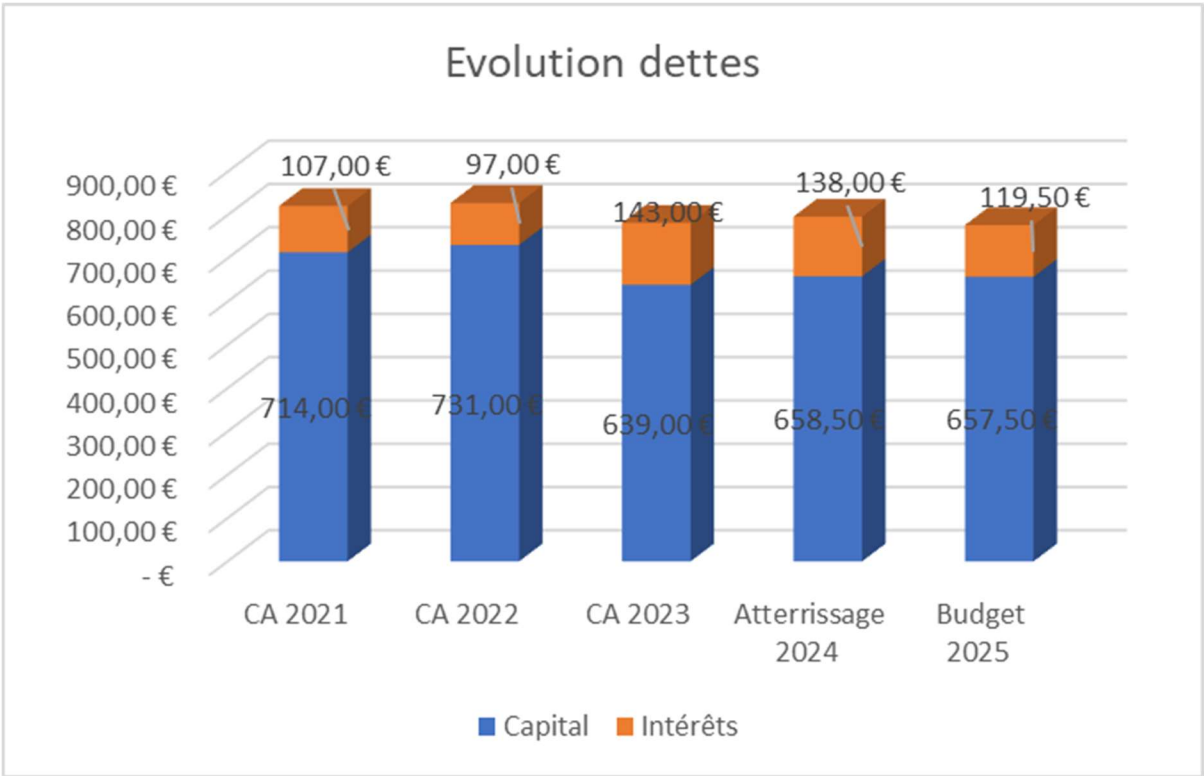
La CAF nette 2025 de la commune sera minime et ne permettra donc pas de financer l'investissement. Aussi la commune va devoir mobiliser toutes les autres ressources disponibles pour financer ses projets d'investissements notamment subventions et ventes d'immeubles.

La CAF projetée est souvent inférieure à la CAF réelle constatée au CFU du fait des taux de réalisation des dépenses de fonctionnement qui n'atteint jamais 100 % contrairement aux dépenses qui sont

généralement supérieures du fait notamment des cessions et des subventions notifiées en cours d'année.

d) Etat de la dette

La dette du budget général (capital et intérêts) augmente en 2024 suite au transfert sur ce budget de l’emprunt lotissement Beausoleil à Saint-Quentin en Mauves).



La collectivité n’a pas fait d’emprunt en 2024 et n’en projette pas en 2025 pour garder une situation financière relativement saine. En effet, la baisse de la CAF brute fait grimper le taux de désendettement même si ce chiffre est à relativiser au regard du delta entre la CAF projeté au budget et celle réelle au CFU. Pour mémoire lors du ROB 2024, il était annoncé pour 2024 un taux de plus de 8 années contre 2.94 en fin d’année

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Atterrissage 2024	Budget 2025
en K€					
encours dettes	5 587	6 857	6 354	5 696	5 038
CAF brute	2 486	2 219	3 229	1 935	781
Taux désendettement (nb année)	2,25	3,09	1,97	2,94	6,45

L’indicateur de désendettement indique le nombre d’année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le seuil à ne pas dépasser est de 10 ans.

On note une dégradation 2022-2023 qui s'accroît en 2024. Malgré un encours de dette en baisse, la CAF brute diminuant, le taux de désendettement explose pour atteindre un niveau limite.

Il va donc être important dans les prochaines années d'être très vigilants pour faire remonter la CAF au même niveau que les années précédentes si la collectivité veut pouvoir financer ses futurs projets tout en gardant une santé financière saine.

Une nouvelle cassure est prévue en 2026 ce qui permettra d'emprunter à nouveau pour financer le solde des opérations micro-crèche et école de Chaudron.

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement (opérations) sur une année à partir de l'atterrissage prévu pour 2024 sont en légère baisse à 3.9 M € par rapport à 2024. Elle s'explique par l'état d'avancement des projets notamment le chantier du centre culturel de Montrevault à l'arrêt suite à la découverte de travaux complémentaires qui ont nécessité une nouvelle consultation. On constate depuis plusieurs années que la capacité à faire des services se stabilise autour de 4 M €.

	2021		2022		2023		2024	
Dépenses réelles d'investissement	BP + Dm 2020	CA 2020	BP + DM 2022	montant au 12/12	BP + DM 2023	montant au 31/12	BP + DM 2024	atterrissage 2024
chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves	45 000 €	- €	45 000 €	16 320 €	45 000 €	722 €	31 400 €	22 000 €
Chapitre 13 - subventions	- €	- €						
chapitre 204 - subventions (hors opérations)			871 614 €	502 622 €	267 500 €	118 715 €	779 826 €	322 060 €
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	722 000 €	714 379 €	751 760 €	679 197 €	641 000 €	638 884 €	662 424 €	660 000 €
Total opérations	12 883 309 €	4 518 981 €	13 481 108 €	4 026 722 €	9 215 933 €	4 141 729 €	9 716 992 €	3 879 400 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles (sauf opérations)	- €	- €						
chapitre 23 - immobilisations en cours (sauf opérations)	- €	- €						
chapitre 26 - participation et créances rattachées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 27 - autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	116 200 €	111 000 €
chapitre 020 - dépenses imprévues	369 906 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	14 120 215 €	5 233 360 €	15 149 482 €	5 326 015 €	10 169 433 €	4 900 049 €	11 306 842 €	4 994 460 €

Les dépenses d'investissement se décomposent désormais en 3 grandes natures :

- Le programme pluriannuel d'investissement regroupant les opérations les plus lourdes financièrement et longues. Elles sont souvent gérées en autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP),

- Le GER projets qui regroupe des projets de moindre envergure en terme calendaire comme financier mais que le GER a lui seul ne peut pas couvrir sauf à amputer drastiquement les enveloppes des gestionnaires
- Le GER (gros entretien renouvellement) pour le renouvellement du matériel et entretien courant des bâtiments et espaces publics.

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI a été révisé fin 2022 – début 2023 pour se caler à la prospective financière jusqu'à la fin du mandat. Il a été mis à jour cette année que pour intégrer les glissements calendaires et/ou les coûts ajustés à partir des études réalisées.

Il s'établit à 3 188 367 € pour 2025 (hors RAR).

Il comprend pour 2025 :

- La poursuite de l'aménagement des espaces publics de Saint Pierre,
- La construction d'une micro-crèche,
- L'aménagement de la liaison douce Saint Pierre Montrevault et la sécurisation du site Bel-Air,
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école de Chaudron,
- Le concours de maîtrise d'œuvre pour la médiathèque de Saint Pierre Montlimart en groupement de commande avec Maine et Loire Habitat (Meldomys au 1^{er} janvier 2025),
- La maîtrise d'œuvre pour le tiers lieu au Puiset Doré
- Les études rue du Château à Montrevault

Il s'établit ainsi :

2. opérations réévaluées PPI à partir de 2023

	Opération	Montant réalisé 2022	2023	Estimé 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Montant estimé [2025 - 2029]	2030 et après	montant opération depuis 2020 en € TTC réalisé ou estimé
LFS	Réfection des voiries centre bourg	269 582,00	563 454,80	61 242,67								922 960,75
Cha	Réfection des voiries centre bourg	31 706,00	188 551,35	555 722,87								778 920,22
SPM / MON	Liaison cyclable SPM / MON dont parc Bel Air et travaux Moulin Raz-Gue	118 153,00	32 175,23	240 000,00	1 047 129,00					1 047 129,00		1 442 862,35
2023 : Rue du rocher / Allée des Pépinières ; MOE Bel Air et Musse + début travaux SPM												
Travaux demeure												
SRM	construction périscolaire - mairie - bibliothèque	12 224,00	748 442,35	289 000,00	5 000,00					5 000,00		1 118 314,95
SRM	espaces publics autour péri - mairie - biblio	7 739,82	10 796,33	300 000,00	22 000,00					22 000,00		353 001,39
FUI	Construction Micro-crèche			50 000,00	400 000,00	243 000,00				643 000,00		693 000,00
MON / SRM	Liaison cyclable SRM / MON : études et travaux				10 000,00	115 000,00				125 000,00		125 000,00
CEM	Périscolaire dans bâtiment actuel rénové + création* école	101 154,59	61 369,92	100 000,00	500 000,00	2 000 000,00	1 845 990,49			4 345 990,49		4 615 875,41
CEM	Etudes et travaux amgt effacement réseaux rue Amédée Albert					36 000,00	450 000,00			486 000,00		486 000,00

LPD	Etude aménagement tiers lieu		2 000,00	12 000,00	307 500,00	15 000,00				322 500,00		336 500,00
2023/2024 : Etude programmatique bâtiments CAUE ; fin 2025 : maîtrise d'œuvre												
LPD	Etudes et travaux aménagement espaces publics		4 043,40	19 993,40	130 000,00	350 000,00	400 000,00	85 963,20		965 963,20		990 000,00
2023 : Etude CAUE ; 2024 : orientations programmatiques + gestion foncière + dém fin 2026 : lancement travaux pour amgt Espaces publics												
SPM / SCA	Etudes + acquisitions foncières liaison cyclable											
SPM	Espaces publics centre bourg - tranche ferme dont défense incendie du projet et dépollutions	132 100,22	435 646,10	2 313 582,00	513 338,00		46 860,00	1 000 000,00	400 000,00	1 960 198,00		5 249 180,49
2023 : Cout MOE sur totalité de tranche ferme ; Fin études envr et géotech ; 2 démolitions ; dépollution ; acquisition Maison Jubelin ; début travaux place St Pierre ; mission écologie + mesures compensatoires + WC (hors 54 000 TTC démolition local face ADT)												
SPM	Tranches cond 1 et 3 SPM (parc + cœur îlot EHPAD) dont démol bâtiment face ADT			54 000,00	70 000,00	256 760,00				326 760,00	360 840,00	741 600,00
émolition / désamiantage en 2024 hangar face pôle ADT pour parking médiathèque ; puis traitement parkir												
SPM	Ilôt Commerces (en lien avec projet SLH) : études et travaux		37 749,60		48 400,00	242 000,00	85 000,00			375 400,00		413 149,60
Montant estimé sur une base de 160 m² de commerces à construire + 50 m² à aménager												
SPM	Médiathèque : études et travaux			50 000,00	130 000,00	150 000,00	220 000,00	2 444 200,00	3 288 200,00	6 232 400,00	100 000,00	6 382 400,00
SCA	Etudes sur aménagement gymnase / salle Minières											
MON	Commerces Place de la Poste : acquisition / démolition	4 212,00	40 000,00		5 000,00					5 000,00		183 711,00
Démolition possible de bâtiments si porteurs de projet économique acheteur d'une												
MON	Aménagements Rue d'Anjou, du Château et Musse					50 000,00	400 000,00	300 000,00	117 600,00	867 600,00		867 600,00
MON	Aménagements Place de La Poste								500 000,00	500 000,00		500 000,00
LSA	Arrosage stade Minières											
NON PRIORITAIRE // AUTRE SOLUTION A ETUDIER DANS LE CADRE DE LA DECONNEXION DU PLAN D'EAU DE LA SALLE AUBRY												
SOUS-TOTAL PPI 2023-2026		676 871,63	2 124 229,08	4 045 540,94	3 188 367,00	3 371 760,00	2 633 850,49	3 980 163,20	4 188 200,00	17 362 340,69	460 840,00	25 332 476,16

2. Le GER projets

Le GER projets comprend des projets qui ne rentrent pas dans le PPI dans la mesure où ils se réalisent au maximum sur 2 ans, mais dont les montants s'avèrent trop importants pour être pris sur le budget GER des COPIL.

Il s'établit pour 2025 à 1 210 000 € (hors RAR)

Il comprend pour 2025 :

- La récupération des eaux de pluie stade de l'écusson à Saint Pierre Montlimart,
- La finalisation de la rénovation énergétique de l'école de musique de Montrevault,
- La sécurisation de l'église de Saint Rémy en Mauges
- La poursuite des aides dans le cadre de l'OPAH RU
- Les études de voirie définitive lotissement la Gabardière au Fief Sauvin
- Les travaux de voirie définitive lotissement les Varennes au Puiset Doré
- Le diagnostic global défense incendie en zone urbaine
- La réfection du pont de la Poindasserie à Saint pierre Montlimart
- La rénovation de la toiture de la salle de sports de Saint Rémy en Mauges.

Il s'établit ainsi :

	opération	Montant réalisé en 2022/2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Montant estimé [2025 - 2029]	2030 et après	montant opération depuis 2020 en € TTC réalisé ou estimé	
1. opérations GER-projets à partir de 2023												
	Opération	Montant réalisé 2022	2023	Estimé 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Montant estimé [2025 - 2029]	2030 et après	montant opération depuis 2020 en € TTC réalisé ou estimé
BSE	Projet habitat : subvention d'investissement	30 000,00	35 000,00									90 000,00
SQM	Périscolaire salle La Fontaine		63 004,08									63 004,08
SCA	Requalification des espaces publics des Minières		23 275,31	369 629,11								392 904,42
MON	Aménagement école musique (rénovation thermique)	1 026,56		300 000,00	100 000,00					100 000,00		401 026,56
SCA / SQM	Déconnexion des 3 plans d'eau SQM et SCA : études et travaux				60 000,00			75 000,00		135 000,00		135 000,00
									</			

SPM	Projet ERAM – études puis travaux sécurisation RD				25 000,00	75 000,00					100 000,00		100 000,00
MON / SPM	Opération OPAH-RU (sur 5 ans)			10 000,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00			110 000,00		120 000,00
MSE	Révision générale du PLU				40 000,00	75 000,00	115 000,00	117 600,00			347 600,00		347 600,00
MSE	Réfection ponts - 1 la Poindasserie - SPM 2 la Prémaudière LC / la Monselière CEM / le Doré LPD	31 821,60	20 418,00	60 000,00	60 000,00						120 000,00		172 239,60
					Poindasserie	Prémaudière							
	SOUS-TOTAL DEPENSES GER	31 026,56	154 720,99	1 018 547,11	899 822,00	610 000,00	465 000,00	422 600,00	225 000,00	2 274 822,00			3 700 116,66

3. Le gros entretien et renouvellement (GER)

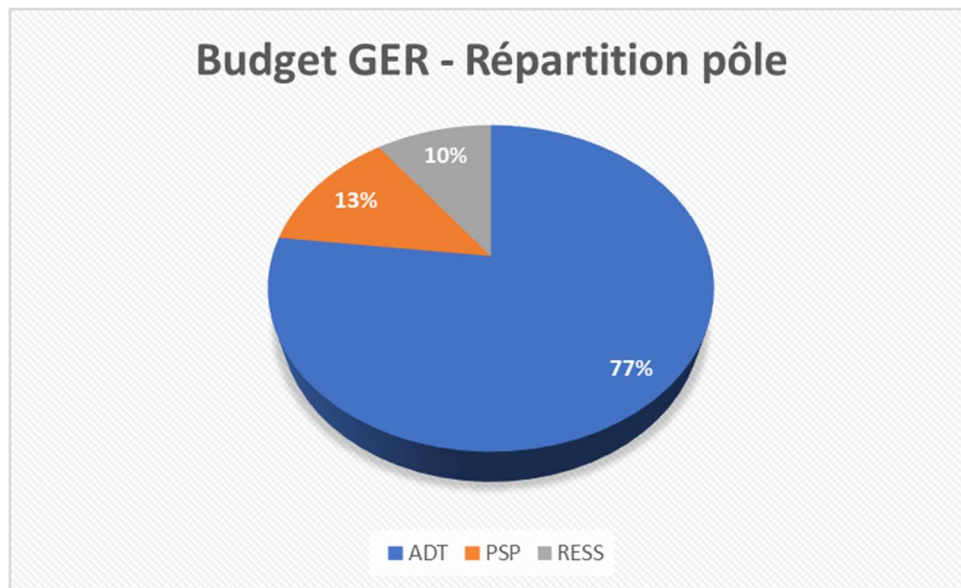
Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

Un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) élaboré en 2023 dans le but de définir une stratégie d'optimisation et de valorisation du patrimoine de la commune, permet d'envisager les investissements nécessaires au titre du GER pour maintenir en état le patrimoine bâti communal mobilier et immobilier. Il correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils.

Il s'établit pour 2024 à 1 621 180 € contre 1 576 365 € en 2024.

Répartition GER par pôle/copil/opérations

Sous-Thématique	opé 22	opé 23	opé 24	opé 26	opé 27	opé 66	opé 75	opé 77	TOTAL
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics		146 500 €	137 500 €	130 000 €					414 000 €
mobilités				45 000 €					45 000 €
bâtiments	343 000 €			30 000 €					373 000 €
logistique				27 500 €					27 500 €
environnement			60 000 €						60 000 €
urbanisme						25 000 €	85 000 €	110 000 €	220 000 €
tourisme patrimoine			33 000 €				2 000 €		35 000 €
gîtes	35 000 €			5 000 €					40 000 €
économie				9 550 €					9 550 €
multi-accueil				5 000 €					5 000 €
enfance jeunesse				45 000 €					45 000 €
affaires scolaires				21 000 €					21 000 €
sports - vie asso	20 000 €			5 000 €	100 000 €				125 000 €
projets									-00 €
lecture publique				12 000 €					12 000 €
insertion				2 000 €					2 000 €
moyens généraux				7 400 €					7 400 €
système d'information				126 000 €					126 000 €
affaires générales			29 730 €						29 730 €
relation citoyenne				2 000 €					2 000 €
communication				15 000 €					15 000 €
ressources humaines				7 000 €					7 000 €
TOTAL	398 000 €	146 500 €	260 230 €	494 450 €	100 000 €	25 000 €	87 000 €	110 000 €	1 621 180 €



Sans surprise, l'Aménagement et Développement du Territoire représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

4. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- Les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés. En investissement le report s'élèverait à 4 M €,
- Les subventions attendues (environ 2 M €),
- Le FCTVA (estimé à 800 K €)
- Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2025

V. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

pole santé	2021	2022	2023	budget 2024	Atterissage 2024	Budget 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 468 €	18 364 €	16 547 €	0 €	450 €	
75 - Autres produits de gestion courante	74 330 €	72 645 €	72 789 €	144 178 €	90 000 €	117 356 €
77 - Produits exceptionnels	114 €				145 €	
TOTAL RECETTES	129 512 €	127 609 €	125 936 €	180 778 €	127 195 €	153 956 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	33 181 €	24 771 €	16 920 €	24 219 €	24 219 €	19 951 €
011 - Charges à caractère général	58 965 €	58 307 €	74 202 €	71 901 €	65 000 €	76 505 €
023 - Virement à la section d'investissement				26 258 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 586 €	51 586 €	49 877 €	49 600 €	49 508 €	49 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 €	0 €	1 €	300 €		300 €
66 - Charges financières	10 548 €	9 865 €	9 156 €	8 500 €	8 419 €	7 700 €
67 - Charges exceptionnelles						
TOTAL DEPENSES (REEL)	154 281	144 529	150 155	180 778	147 146	153 956
RESULTAT	-24 769 €	-16 920 €	-24 219 €	0 €	-19 951 €	0 €

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Depuis plusieurs années un travail de révision des loyers est conduit pour ajuster au mieux les recettes, on commence à constater les effets avec une réduction projetée du déficit pour 2024.

Les dépenses sont fixes : locations et charge dans le cadre du bail emphytéotique de Chaudron, fluides, assurances, entretien/réparation, charges financières. Depuis 2024, les charges de télécommunications sont prises en charge directement par les professionnelles.

b) le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

Lotissements	2021	2022	2023	budget 2024	att 2024 au 04/12/2024	budget 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	487 296 €	1 140 201 €	259 023 €	645 800 €	15 000 €	495 298 €
75 - Autres produits de gestion courante						
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	138 894 €	125 326 €	298 993 €	131 427 €	131 427 €	74 134 €
77 - Produits exceptionnels	1 €	0 €	0 €			
TOTAL RECETTES	626 190 €	1 265 527 €	558 016 €	777 227 €	146 427 €	569 432 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
011 - Charges à caractère général	197 179 €	175 999 €	486 876 €	608 517 €	100 000 €	572 182 €
023 - Virement à la section d'investissement				574 802 €		
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante				10 €		
66 - Charges financières	5 110 €	6 262 €	9 298 €	6 000 €	5 500 €	3 250 €
TOTAL DEPENSES	202 289 €	182 261 €	496 173 €	1 189 329 €	105 500 €	575 432 €
RESULTAT	423 901 €	1 083 265 €	61 843 €	- 412 102 €	40 927 €	6 000 €
Variation de stocks (D)	1 325 542 €	1 325 542 €	541 269 €	612 200 €	610 793 €	644 000 €
Variation de stocks (R)	541 269 €	541 269 €	610 793 €	1 022 302 €	644 000 €	650 000 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	- 360 372 €	298 993 €	131 367 €	- €	74 134 €	- €

A ce jour, trois lotissements sont en cours de commercialisation :

- Le Belvédère à Montrevault (2 lots),
- L'Ouche du Bas à Chaudron en Mauges (2 lots),
- La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart (12 lots).

A cela s'ajoute les études dans le cadre du mandat conclu avec l'entreprise publique locale Alter pour les lotissements ZAC multisites.

Un bilan des lotissements montre un déficit global d'environ 670 000 € du notamment :

- A la révision des prix sur des lotissements anciens (le plus ancien remonte à 2005)
- Aux diminutions de tarif qui ont pu être opérées pour accélérer les ventes
- A la méthode de prix de revient qui incluait souvent plusieurs tranches pas toutes réalisées compte tenu de l'évolution en commune nouvelle et des besoins en logements sur la commune

Ce déficit devra être supporté par le budget général de la commune au fur et à mesure de la clôture comptable des lotissements. Lors de la mise à jour de la prospective financière en 2025, cet élément sera pris en compte.

VI. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

Au total la collectivité emploie 248 personnes (-2 par rapport à 2023) dont le nombre se décompose entre :

- L'effectif permanent : 180 agents
- L'effectif non permanent : 68 agents

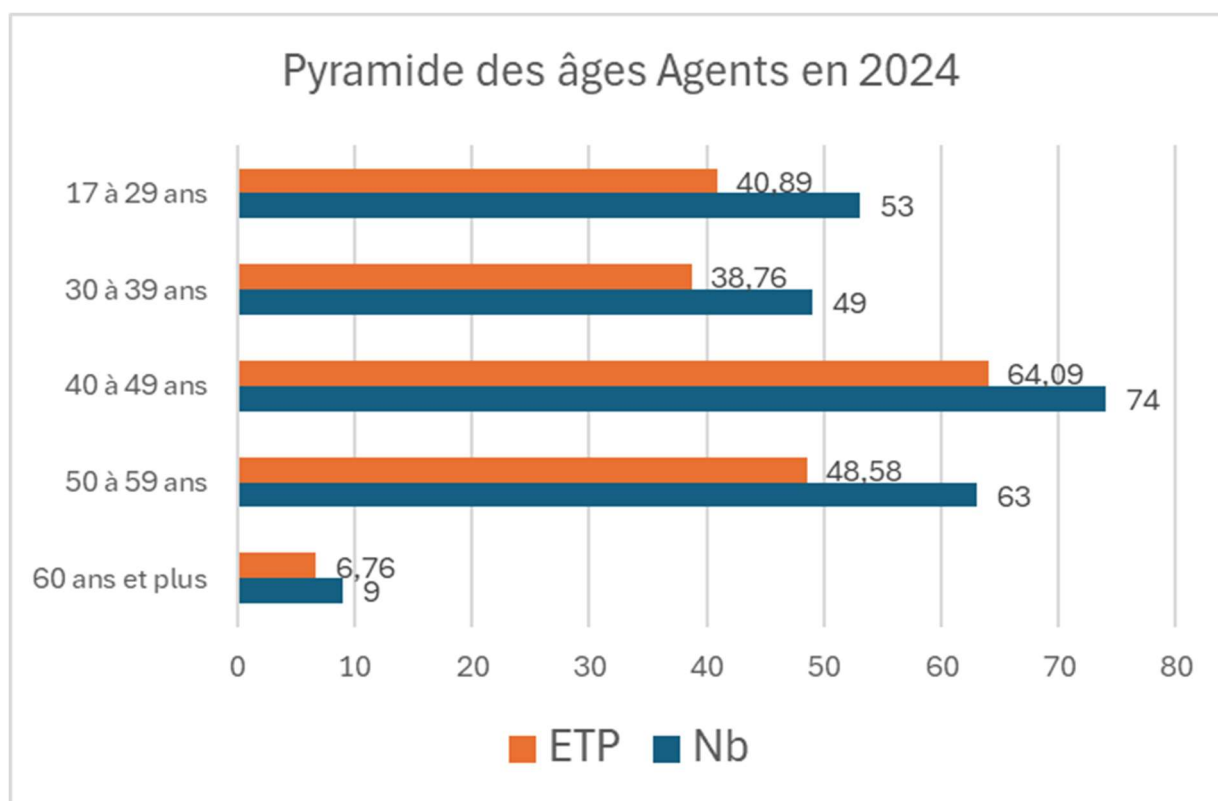
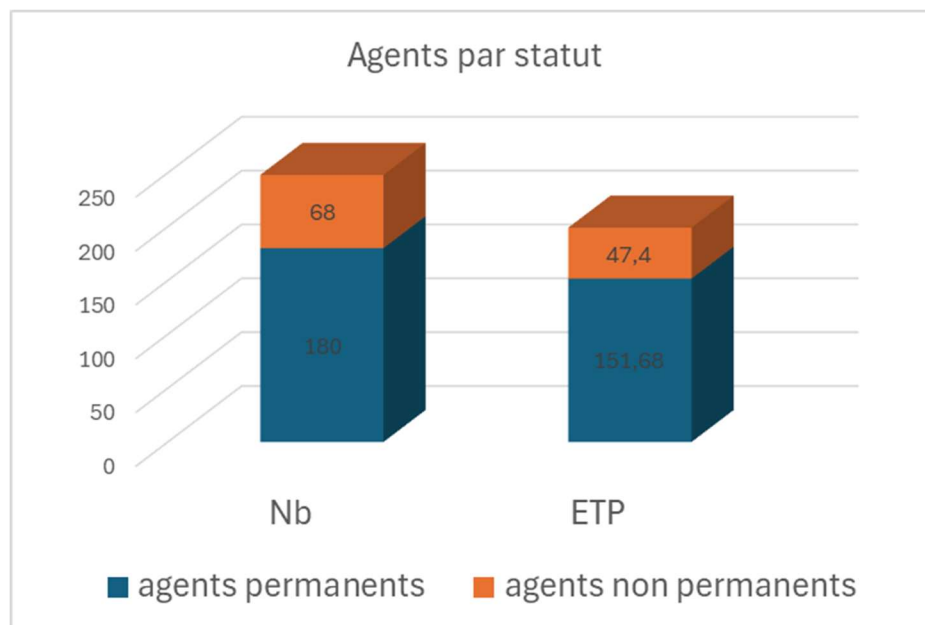
L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI).

A contrario l'effectif non permanent comprend les vacataires et CDD notamment sur le service enfance jeunesse.

Au 30 novembre 2024, on compte 180 agents permanents pour 151.68 équivalents temps plein (ETP), soit 72 % de la collectivité et 68 agents non permanents pour un total de 47.4 ETP.

Parmi les agents, la collectivité a fait le choix de maintenir l'accueil d'apprentis. Deux nouveaux apprentis sont budgétés pour septembre 2025 au service communication et espaces publics. Elle accueille également un service civique au pôle social.

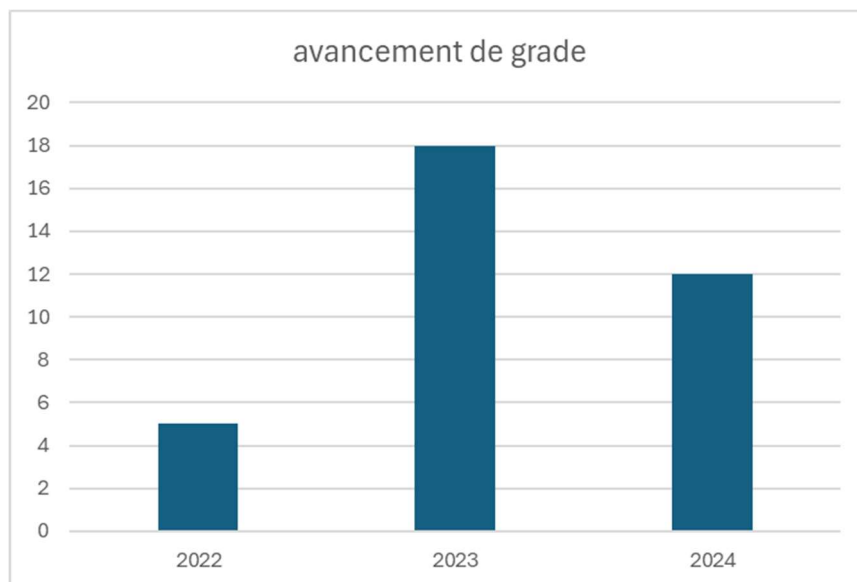
A ces chiffres s'ajoutent 15 agents en disponibilité et 2 en détachement vers un autre employeur public.



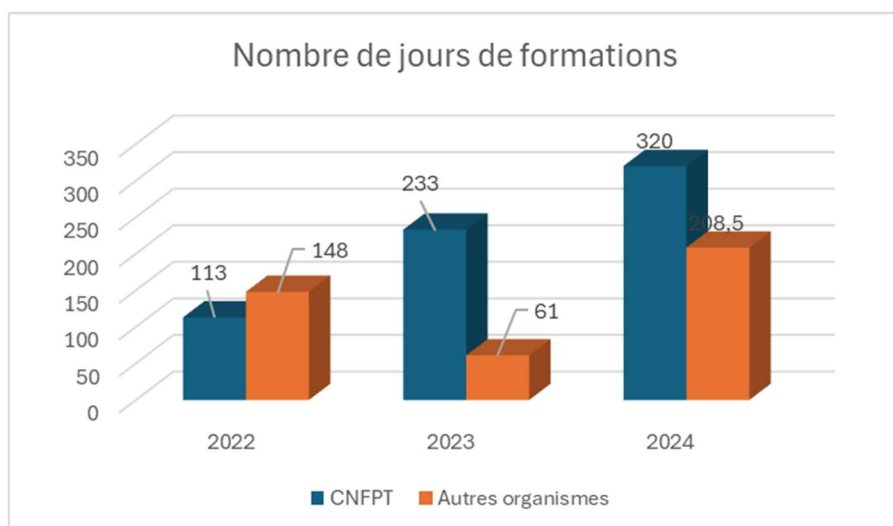
On constate une pyramide des âges qui se rajeunit. les agents en dessous de 29 ans représentent 21 % en 2024 contre 18% en 2023 et 16 % en 2022. A contrario les plus de 50 ans représentent 29 % en 2024 contre 31 % en 2023

b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie

Les avancements de grade ont largement augmenté en 2024 (12) par rapport à 2023 (18). Ces avancements dépendent du nombre d'agents pouvant y prétendre mais respectent des règles d'accès et de quota qui empêchent la nomination de plusieurs agents la même année sur le même grade. Cependant, en parallèle, la collectivité cherche à accompagner les agents en poste pour leur permettre une évolution de carrière en favorisant l'accès aux préparations aux concours et examens professionnels.

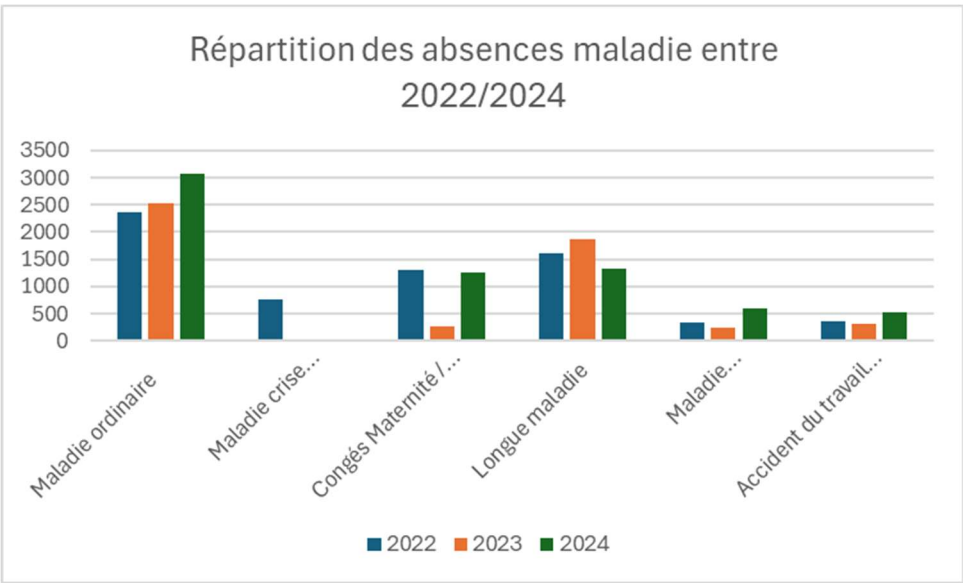
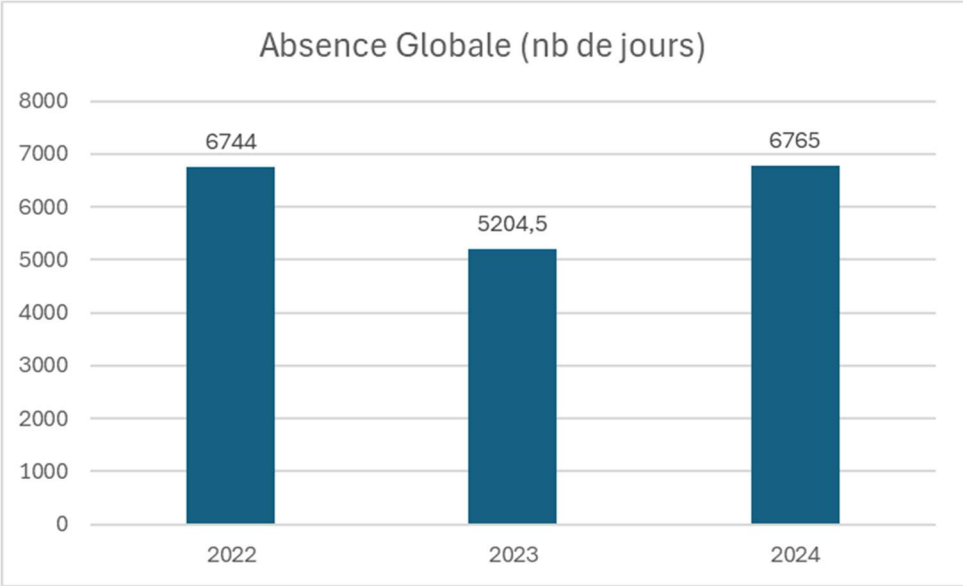


Par ailleurs, la reprise post covid se poursuit en terme de formation grâce notamment à l'arrivée de l'adjointe RH en charge de la formation et la mise en place de formation pour l'ensemble des agents (risque psychosociaux, gestes qui sauvent...)



Le nombre de jour de formation a doublé entre 2022 et 2024.

Parallèlement, le nombre de jours d'absence a largement augmenté en 2024 après une baisse importante en 2023 du fait de nombreux congés maternité (13). Cependant les congés maladie ordinaire et liés à des accidents de travail augmentent



c) Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le traitement indiciaire	L'IFSE	Le CIA
- Obligatoire - Fonction du cadre d'emploi, du grade, et de l'échelon - Rémunère le niveau de concours obtenu et son ancienneté dans la FPT « A expérience/parcours égal, rémunération égale »	- Obligatoire - Fonction du poste occupé, et donc du niveau de responsabilité et d'expertise - IFSE fixé par la collectivité « A poste égal, rémunération égale »	- Facultatif Fonction de l'investissement personnel et de l'atteinte d'objectifs annuels ou collectifs - Outil pour récompenser et motiver l'implication
Je suis payé pour ma carrière	Je suis payé pour mon poste	Je suis payé pour mon implication, ma manière de servir

Le traitement indiciaire correspond à un cadre fixé par l'Etat, alors que l'IFSE et le CIA sont décidés par la collectivité.

Le RIFSEEP a été révisé fin 2023 avec une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Il comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) lié à des catégories de poste et qui comprend un système de fourchette pour permettre à l'agent d'évoluer.

		Montant mini IFSE	Montant maxi IFSE
A1	Direction générale	900€	3000€
A2	Responsables de service	500€	1100€
A3	Responsable d'équipement, chargés de missions, d'opérations ou de projets	375€	900€
B1	Responsable adjoint avec encadrement	350€	700€
B2	Responsable adjoint sans encadrement, autres agents assurant des fonctions managériales de proximité, agents d'expertise opérationnelle	220€	600€
C1	Agents opérationnels avec des missions réclamant une technicité ou une polyvalence particulière	160€	350€
C2	Agents opérationnels	140€	350€

Il comprend également des sujétions qui valorisent sous forme de forfait un risque ou une contrainte professionnelle.

A terme il devra comprendre le complément indemnitaire annuel (CIA) : la collectivité ne l'a pas encore mis en place mais va engager une réflexion courant 2025-2026.

Modification du régime indemnitaire de la Police Municipale

À la suite de la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT). Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale.

La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel ; la part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires.

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit:

CADRES D'EMPLOIS	Part fixe (Dans la limite des taux suivants)	Part variable (Dans la limite des montants suivants)
Agents de police municipale	24,1%	100€

d) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT.

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT.

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

En 2025, la collectivité lance l'expérimentation de la semaine de 4 jours. 13 agent se sont portés volontaires principalement sur les services techniques.

e) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire obligatoire :

A compter de 2025 la prévoyance devient obligatoire pour les agents et la prise en charge par la collectivité doit être à minima de 50 % contre antérieurement une adhésion facultative avec une participation employeur de 10 €. La collectivité a fait le choix de prendre en charge le coût de cette prévoyance à hauteur de 50, 60 ou 80 % suivant un barème lié à la rémunération brute pour les garanties de base. Un choix d'options est possible pour les agents mais n'auront aucune prise en charge.

f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	att 2024	proposé 2025
012 - Charges de personnel rémunérations et frais annexes	6 245 223,37 €	6 181 068,95 €	6 610 857,49 €	6 665 410,86 €	6 745 895,63 €	7 130 903,61 €	7 950 885,20 €	8 662 648,82 €	8 725 000,00 €	8 978 200,00 €
	5 816 406,32 €	6 098 318,56 €	6 346 468,10 €	6 392 793,44 €	6 460 291,01 €	6 835 778,77 €	7 686 766,41 €	8 556 151,31 €	8 632 074,05 €	8 878 430,00 €
	428 817,05 €	82 750,39 €	264 389,39 €	272 617,42 €	285 604,62 €	295 124,84 €	264 118,79 €	106 497,51 €	92 925,95 €	99 770,00 €
	87 246,09 €	91 474,78 €	95 197,02 €	95 891,90 €	96 904,37 €	102 536,68 €	115 301,50 €	128 342,27 €	129 481,11 €	133 176,45 €
	287 665,97 €	237 817,74 €	408 171,46 €	312 728,53 €	364 984,86 €	375 506,00 €	432 934,75 €	313 909,79 €	340 000,00 €	110 000,00 €
							27 600,00 €	110 099,44 €	89 181,12 €	29 000,00 €
	5 957 557,40 €	5 943 251,21 €	6 202 686,03 €	6 352 682,33 €	6 380 910,77 €	6 755 397,61 €	7 490 350,45 €	8 238 639,59 €	8 295 818,88 €	8 839 200,00 €
		-0,24%	4,37%	2,42%	0,44%	5,87%	10,88%	9,99%	0,69%	6,55%
	190	215	206	203	217	222	226	234	250	248
	160,17	179,92	170,05	163,84	172,43	175,43	180,34	185,98	200,42	199,08
explications		1 poste sports	reprise 1/09/18 cantine et périscolaire Boissière sur Evre : 2 agents	reprise 1/01/19 périscolaire FS : 4 agents	1 poste santé 0,5 ETP	reprise 1/09/2021 cantine PD : 4 agents + 1 embauche	hausse du point d'indice	reprise de la cantine et périscolaire de Chaudron en Mauges : 5 agents	1 poste adjoint RH	1 poste chargé d'opérations espaces publics
		1 poste économie (0,5 ETP devenu 1)	Structuration direction générale : 1 DG + 3 DGA	reprise 01/09/19 cantine la Chaussaire	1 poste tourisme (0,5ETP devenu 1)	1 poste démocratie /relation citoyenne	1 poste adjointe RH	1 poste mobilités	pérénisation du poste mobile relation citoyenne	cotisation patronale CNRACL = 135 000 €
			RIFSEEP	1 poste agriculture		création service police municipale	1 poste éducateur sportif		rifseep	participation prévoyance
				1 poste chargée de prévention santé RH				3 apprentis		2 apprentis
	structuration services techniques : création service technique en 2016 puis scission bâtiments / espaces publics puis ajout au service bâtiment du service logistique									reprise repas ALSH en régie
		structuration Direction générale				1 chef de service urbanisme	Structuration affaires générales / relation citoyenne			
		augmentation point indice 0,6 %		service culture : 3 postes			augmentation point indice 3,5 % = 250 K €	augmentation point indice 1,5 % = 150 000 €	5 points indice supp à tous les fonctionnaires = 75 000 €	

Ces hausses prennent également en compte les remplacements d'arrêts longue maladie / congé parental ou mi-temps thérapeutique.

Il faut aussi tenir compte des nombreux arrêts maladies sur le secteur de l'enfance qui doivent faire l'objet soit de remplacement soit d'heures complémentaires d'agent en poste pour maintenir les taux d'encadrement réglementaire.

Au-delà des changements d'organisation et des nouveaux postes, cette évolution prend également en compte, en supplément de l'évolution individuelle de carrière de chaque agent (grade, échelon...), des augmentations du point d'indice décidée par le gouvernement, des hausses du smic qui ont des impacts sur les débuts de grille ou des reclassements ou refonte de grilles. Sont à noter depuis le 1^{er} février 2017 (date de la dernière augmentation du point d'indice 0.60 %) :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3.5 % (impact annuel de 250 000 €)
- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1.5 % (impact annuel de 150 000 €)
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (impact de 70 000 €)

En ce qui concerne les recettes compensatrices, le contrat d'assurance personnel n'a cessé d'évoluer depuis les dernières années diminuant les remboursements (augmentation délai de carence, pas de prise en charge de la maladie ordinaire). Le nouveau contrat d'assurance conclu fin 2024 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025 va accentuer ce phénomène, la collectivité ayant fait le choix de l'auto-assurance pour certains risques. Le nouveau contrat couvre à hauteur de 80 % sans les charges patronales mais avec prise en charge des contractuels.

Les subventions leader pour les postes sont versées en fin de contrat. En 2025, la collectivité touchera uniquement le solde de la subvention du poste mobilités du programme AVELO2 (29 K €). Le reste des postes subventionnés (transition environnementale, économe de flux...) sera en 2026 et 2027.